



Philippe Lochu

## Éditorial

*Ce que nous a appris cet été, la crise grecque, c'est que l'Europe ne vit plus tout à fait sous des régimes démocratiques, mais plutôt sous un régime de traités qui placent effectivement les Etats,*

*et donc leurs politiques, sous le contrôle des gestionnaires de sa monnaie, ultime fétiche de la souveraineté politique.*

*Ce ne sont pas, là, des abstractions. Sachez désormais que lorsque vos classes seront bondées, ce qui est trop souvent le cas, lorsque les professeurs manqueront ou que les locaux deviendront trop étroits, du fait notamment de la démographie plutôt dynamique de votre pays ou de votre région, il ne sera pas possible à votre gouvernement, à moins qu'il n'accepte d'assumer une crise européenne, de décider une autre politique que l'austérité commandée par les traités. C'est aussi simple que cela.*

*Bienvenue donc en ce monde.*

*En cette rentrée, notre première préoccupation reste la réforme du Collège. Non qu'il n'y ait de problème dans les lycées, mais c'est ici que se joue, aujourd'hui, l'avenir de notre système éducatif.*

*Un enseignement où la part des disciplines sera amoindrie, où la diversité des enseignements sera sacrifiée à un lissage des contenus et des horaires, où le soutien pédagogique prendra les formes incertaines d'une aide calquée sur un modèle qui a échoué au lycée, et d'une pluridisciplinarité aux contours indéfinis... Le tout sous le régime d'une autonomie dont les acteurs plus directement concernés se demandent avec anxiété comment éviter qu'elle conduise à une balkanisation du collège.*

*Redisons le, cette réforme est rétrograde. Elle se*

*réclame d'un modèle passiste de la démocratisation, construit contre les disciplines, contre l'enrichissement des connaissances, contre l'ambition d'entrer dans la perspective d'une scolarité longue. Il suffit pour s'en convaincre de lire les contributions théoriques de ses défenseurs à la campagne de presse du printemps dernier.*

*C'est à une autre démocratisation du Collège que nous aspirons. Une démocratisation qui prendra en charge la difficulté scolaire sans interdire la curiosité, qui intégrera toutes les classes sociales à un processus d'apprentissage dont la structuration en cycles ne s'arrêtera pas à 16 ans. Comment imaginer, dans un pays industriel et compte tenu des extraordinaires enjeux de la mutation écologique à venir, un système éducatif qui ne projette pas ses ambitions au-delà d'un "socle commun"?*

*L'obstacle à une autre réforme, ce ne sont pas les idées, mais l'argent et une absence de volonté politique qui ne s'avoue pas. L'euro n'a pas pour objectif l'éducation, mais la baisse de la dépense publique... L'Europe des traités actuels n'a pas pour fin d'étendre l'autonomie politique des citoyens, mais la "compétitivité" par la destruction des droits sociaux du citoyen. L'absence de volonté politique d'étendre l'autonomie du citoyen a révélé ses limites objectives dans le sort fait à la voix du citoyen : ce qu'il refuse de voter, d'autres le revotent et les traités rendent définitif ce qu'il a rejeté.*

*La lutte pour un autre Collège, ce n'est pas une lutte catégorielle, même si elle a des aspects catégoriels, comme la défense des disciplines menacées telles que le latin, mais on pourrait en dire autant des mathématiques et de l'histoire; c'est une lutte pour l'école et pour une certaine conception de la démocratie.*

**C'est pourquoi il est nécessaire que nous soyons ponctuels aux rendez-vous prochains pour cette cause. Ils ne manqueront pas!**

# LA RENTRÉE DANS LES LYCÉES 67 & 68

Le fait marquant de cette rentrée est la hausse des effectifs, notamment en classe de seconde.

Cette hausse pouvait être largement anticipée par les services rectoraux, qui ne pouvaient ignorer le baby-boom de l'an 2000 (en France, 30 000 naissances de plus qu'en 1999).

Au printemps, les chefs d'établissement avaient pour la plupart, fait de bonnes projections de rentrée 2015 en signalant à leur hiérarchie la demande accrue en moyens pour les classes de seconde.

Au lycée Bartholdi (Colmar), insistance de la direction pour signifier que 8 classes de seconde étaient insuffisantes. Création de la neuvième en juin, il était même question d'une dixième seconde. Dans un lycée en rénovation où il n'y a pas de place !

Ainsi au lycée Blaise Pascal à Colmar, on a ré-ouvert au dernier moment une classe de seconde qu'on venait de supprimer quelques semaines plus tôt !

On peut multiplier les exemples, au moins **14** lycées sont concernés par une ouverture in extrémis de seconde : **6** dans le 68 et **8** dans le 67.

Ces demandes ont été niées ou ignorées. A quelles fins ? Sans vouloir faire de procès d'intention, il est troublant de constater qu'au final, des économies de moyens auront été réalisées au détriment des collègues et des élèves. Car bien entendu, les DHG ont été faites avant l'ouverture de la division supplémentaire.

Qu'on en juge : pour consacrer des moyens qui n'existaient pas à l'ouverture d'une classe de seconde, nombre de proviseurs avec leurs adjoints ont été contraints de bricoler, de gratter.

## Exemples de bricolage :

- Meck (Molsheim) et Bartholdi (Colmar): en **AP** de 1 classe et 2 enseignants on passe à 2 classes et 3 enseignants.
- Bartholdi (Colmar): en **TPE** de 1 classe et 2 enseignants on passe à 2 classes et 3 enseignants (voire 2).
- Marchal (Molsheim): **35 élèves en 1<sup>e</sup> L et ES (fusion)** non dédoublée en enseignement scientifique depuis cette rentrée.

Ces ouvertures n'ont même pas suffi à absorber l'afflux des élèves, puisque 10 jours après la rentrée de nombreux élèves n'avaient pas encore été affectés. Ils ont entre temps

Cela fait écho au tableau suivant (source : l'éducation nationale en chiffres, gov.fr):

Enseignement public	2009-10	2010-11	2011-12	<b>2012-13</b>	<b>2013-14</b>
Postes d'enseignants	729.958	736.434	712.625	<b>705.400</b>	<b>703.600</b>
Nombre d'élèves	9.952.680	9.984.870	10.076.180	<b>10.089.200</b>	<b>10.174.500</b>
Encadrement (nombre d'élèves par enseignant)	13,63	13,56	14,14	<b>14,30</b>	<b>14,46</b>

Chiffres en gras : sous le gouvernement qui a promis 60 000 postes !

Le baby-boom ne concernant pas que l'an 2000, mais aussi les années suivantes, devront nous enseigner devant des classes dont les effectifs augmentent linéairement d'année en année ?

## UNE RENTRÉE "TECHNIQUEMENT" RÉUSSIE ?

C'est ainsi que les représentants de l'administration qualifient les dernières rentrées, mais qu'en est-t-il vraiment ?

Oublient-ils tous ces élèves de 3<sup>e</sup> sans affectation, ou qui, déçus par leur affectation, vont démissionner dans les premières semaines ?

Oublient-ils tous ces élèves de seconde sans place, avec comme conséquence des ouvertures de classe en catastrophe (désorganisant un peu plus les établissements scolaires et les services des personnels enseignants) ou encore pire des classes surchargées à plus de 35 élèves ?

Oublient-ils tous ces élèves interdits de restauration scolaire, à cause de dettes amplifiées par la crise et l'austérité généralisée ?

Oublient-ils comment a été mise en place l'enseignement d'Éducation Morale et Civique, notamment en 3<sup>e</sup> et en sections technologiques ? Oublient-ils tous ces postes non occupés à la rentrée, ces heures de cours non assurées ?

...non bien sûr, mais il s'agit pour eux de faire comme si et de répéter sans cesse : "jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien..."

*Thomas Saettler*

rejoint le privé s'ils n'ont pas été affectés en surnuméraire dans des classes à 35.

## Exemples :

- Leclerc (Saverne): Il y avait environ 30 élèves non affectés jusqu'à ce que la direction fasse passer 5 secondes à 36. Dont une avec un A.V.S.
- Deck (Guebwiller); Bartholdi (Colmar) : classes à 36
- La diminution de l'encadrement se fait également par l'augmentation des effectifs par division. Comme à Stanislas (Wissembourg) qui passe de 36 à 35 divisions tout en augmentant ses effectifs de 1072 à 1136!

# RÉFORME DU COLLÈGE RIEN N'EST PLIÉ ET LA BATAILLE SE POURSUIT !

La ministre a beau dire qu'elle ne changera rien, les faits sont souvent têtus. Quand on cherche à mettre en place une réforme brouillonne, éloignée des réalités de terrain, le tout dans un temps très court, on risque fort la catastrophe ! Un premier petit recul a été observé cet été : le conseil de cycle 3 a été abrogé pour cette rentrée (JO du 21 août 2015), mais le conseil école-collège reste. La formation annoncée à grand renfort de médias, ne pourra pas se faire dans des délais utiles et son contenu semble encore très difficile à mettre en place.

Une formation est indispensable sur les nouveaux programmes dévoilés ce vendredi 18 septembre et qui vont se mettre en place à

tous les niveaux en même temps. Leur construction est différente car ils sont écrits sur un cycle de 3 ans (aura-t-on des repères annuels forts comme nous l'avons demandé ?). Ces programmes ne seront pas compatibles sur tous les points avec les programmes actuels d'où une délicate transition pour un raccord le plus indolore possible pour nos élèves et sans nuits blanches pour les professeurs. La formation devrait également préparer les équipes à la mise en place de la marge horaire de 2,75h par division. Comment l'utiliser ? Dédoublings, co-intervention ? Et le latin ? Et les options ? Comment décider et quelles implications sur les services des collègues ? Comment éviter que les tensions

ne prennent des proportions insupportables en particulier dans les petits établissements ? Rappelons que la préparation de rentrée se fait généralement en janvier et que d'elle, dépendent les créations/suppressions de postes et les possibilités de mutations intra-académiques.

**Oui le collège a besoin d'une réforme mais pas de ce qui nous est imposé. Comment une réforme rejetée par 74% des professeurs pourrait réussir ? De nombreuses questions restent sans réponse et l'échéance approche à grands pas, laissant penser que c'est le temps politique qui a dicté le calendrier et non le temps pédagogique.**



**Tous à PARIS le samedi 10 octobre  
pour manifester notre désaccord !**

# EFFECTIFS PLÉTHORIQUES ET SÉCURITÉ LE CHSCTD A UN RÔLE À JOUER !

En cette rentrée qui voit la multiplication des classes de collège à plus de 30 élèves et de lycée à plus de 35 élèves, les autorités académiques nous disent qu'il n'y a aucun « seuil » (sauf en REP)... Certes mais il y a obligation pour chaque établissement d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en particulier en ce qui concerne les conditions d'évacuation des locaux. Or, une salle de classe qui reçoit plus de 19 élèves doit comporter deux issues accessibles en permanence... Il n'est pas rare que les effectifs pléthoriques des classes conduisent à bloquer par des tables supplémentaires l'une de ces issues. Il peut aussi arriver que les tables soient regroupées de façon que toute évacuation est

gênée. C'est parfaitement illégal et très dangereux !

**Il faudra, si vous le constatez dans votre établissement, le signaler très rapidement à votre chef d'établissement ET l'inscrire au registre de santé et sécurité.**

Si aucune solution rapide n'est trouvée, la fiche du registre est obligatoirement transmise au CHSCTD. N'hésitez pas à contacter les membres du CHSCTD de la FSU !

*Elisabeth Jacquet*



## VIGILANTE COUR DES COMPTES...

A la demande de la Commission des Finances du Sénat<sup>(1)</sup>, la Cour des Comptes<sup>(2)</sup> s'est penchée à nouveau sur la rémunération des fonctionnaires! Souci de ménager les deniers de l'État, souci encore de prévenir les effets de « dérive budgétaire » consécutive à une éventuelle adoption du protocole PPCR. Du point de vue des « sages » (!), il ne s'agit pas de revaloriser les salaires, mais au contraire de réduire le volume de la masse salariale de l'État. Parce qu'une politique budgétaire dynamique doit chercher incessamment des économies, la Cour des Comptes accompagne son rapport de pas moins de neuf propositions d'économies, anciennes et nouvelles. Pour les anciennes: la réduction du nombre des fonctionnaires, le gel du point d'indice. Ces mesures devraient,

du point de vue de la Cour, être rétablis pour la première, et reconduite pour la seconde. Pour les mesures nouvelles, il y aurait l'extinction de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, la comptabilisation des « primes » et « indemnités » pour le calcul de la progression du pouvoir d'achat entraînant ajustement du SMIC ou déclenchant la GIPA<sup>(3)</sup>...

Enfin, et ce n'est pas le moindre, une réforme des règles d'avancement, conditionnant les promotions à des changements de qualification et aux performances des agents...

Ce nouveau rapport confirme donc que, du point de vue de la « noblesse d'État » qui conseille et anticipe les politiques de finances publiques, le « dégraissage » de l'État reste un objectif majeur des

politiques publiques, contenu dans les traités européens qui limitent la marge d'expansion des budgets et les périmètres d'intervention des Etats. Cet objectif implique donc la diminution en quantité, l'abaissement en qualité, de la fonction publique « roturière ».

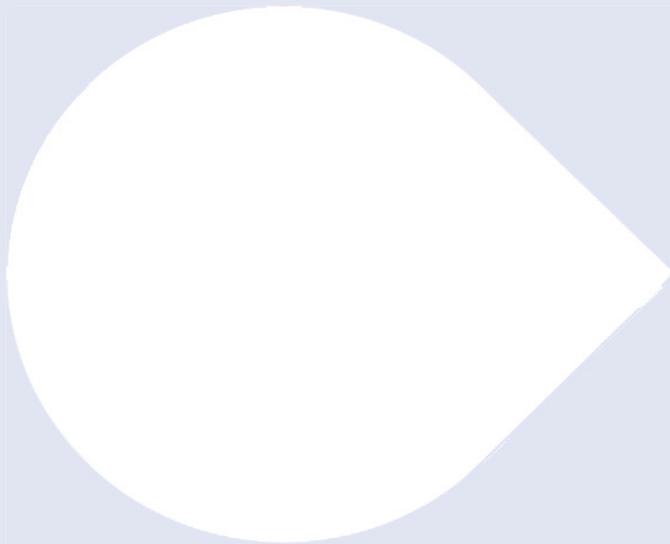
C'est un avertissement et un motif de ne pas céder sur le principe d'une promotion et pas seulement d'une défense du rôle éminent de la fonction publique dans la société. Une raison aussi d'exercer la plus grande vigilance, dans l'hypothèse d'une négociation du PPCR, sur l'évolution des règles d'avancement et sur le sort fait aux d'indemnités et aux primes intégrées ou non au traitement indiciaire dans les propositions qui seront avancées par la Ministre.

(1) Entré à nouveau dans l'opposition...

(2) Dont le président reste Didier Migaud, auparavant député du PS et coauteur de la LOLF...

(3) La GIPA est calculée actuellement sur la base du traitement indiciaire; l'idée est de la calculer sur la base du traitement réellement perçu, intégrant primes et HS (qui sont donc censées d'abord compenser, croit-on comprendre, la perte de pouvoir d'achat).

# PPCR : UNE AVANCÉE À NÉGOCIER ?



Cinq années blanches pour les salaires : c'est long ; et cela sans parler des hausses des cotisations retraite ! De possibles négociations salariales en 2016 peuvent donc générer quelques espoirs... La ministre de la Fonction Publique propose un protocole d'accord : « **P**arcours **P**rofessionnel **C**arrières et **R**émunérations », la problématique est donc plus large que la seule question des salaires, même si les attentes sont certainement les plus importantes sur ce point.

Les propositions salariales sont multiples : elles concernent à la fois la répartition prime/traitement, le nombre de grade, le rythme d'avancement et les grilles de rémunération. D'abord, le protocole prévoit un transfert progressif de primes vers le traitement indiciaire (les montants seraient équivalents à 9 points en catégorie A, soit 41€ mensuel). Cette opération est neutre sur le plan du revenu net, mais elle permet d'améliorer le montant de la pension retraite le jour venu (seuls les points d'indice comptent dans ce calcul). Ensuite, une proposition concerne la suppression des différents rythmes d'avancement (grand choix, choix, ancienneté) et donc la mise en place d'un rythme unique. Ce point supprimerait une injustice pour les collègues ayant des « difficultés » à se faire inspecter par leur IPR, mais cela

ne doit pas faire oublier que ce rythme unique doit se faire selon les modalités du grand choix actuel, seule cette option permet qu'aucun collègue ne soit lésé. La négociation ne peut donc être close. Enfin, la mesure la plus importante sur le plan des rémunérations est la refonte de la grille indiciaire. Là aussi la proposition est complexe. Elle consiste en une attribution de points d'indice supplémentaires, mais variable selon les échelons, et en la création d'un troisième grade. Les points d'indice apporteraient **6.8%** d'augmentation à un certifié débutant, qui aurait également l'assurance de finir en hors classe au traitement actuel d'un agrégé classe normale. Le début de carrière des agrégés est également réévaluer, mais pas la fin de carrière ce qui réduit l'éventail des rémunérations de ce corps. Ce point est également inacceptable pour le SNES/FSU. Pour finir, il y a le **GRAF (G**rade d'**A**ptitude **F**onctionnelle), qui serait un troisième grade que nous pourrions espérer obtenir; bien que la moitié des promus de ce nouveau grade devraient l'être au barème. Ce point soulève d'ailleurs également des oppositions : il n'apporte rien en terme de rémunération pour les agrégés et renouvelle le risque de caporalisation de la profession pour l'autre moitié des promus.

Des gains existent dans ce protocole, mais il ne faudrait pas le signer les « yeux fermés », bien des choses restent à améliorer, dont son application lointaine, de 2017 à 2020 (un legs au gouvernement suivant ?) et le rattrapage de la valeur du point d'indice, qui seul garantit notre pouvoir d'achat et a depuis bien trop longtemps dévié par rapport à l'inflation.

**Le SNES veut améliorer les rémunérations de la profession et devrait donc signer le protocole d'accord, mais il ne faut pas s'y tromper, c'est une signature de combat !**

**Reste également à scruter l'attitude des autres syndicats de la FSU et des autres centrales.**

# NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE SOYEZ VIGILANTS !



Le décret 2014-940 fixant les obligations de service est entré en vigueur à la rentrée 2015. Il **faudra veiller à son application lors de la signature des VS** (ventilation de service...qui sert de base au calcul de votre rémunération).

**En lycée**, le principal changement est la transformation des « **heures de chaire** » en pondération (1,1). Les dix premières heures d'enseignement sont prises en compte lorsqu'elles sont effectuées en cycle terminal du lycée, et ce quel que soit l'effectif de la classe ou le type d'activité (cours disciplinaire, AP, TPE, TD..., [circulaire 2015-057](#)) ([décret 2014-940 art.6](#))

## Exemple 1 :

Mme Snes, certifiée d'histoire-géographie, travaille 8h en terminale, 2h en première et 7h en seconde; son service sera ainsi calculé :  $(8 \times 1,1) + (2 \times 1,1) + 7h = 18h$  Elle atteint donc son maximum de service.

Son chef d'établissement peut lui imposer 1,5 heure supplémentaire (HSA), inscrite au VS (selon nouvelle circulaire)... mais pour la deuxième heure supplémentaire, il faut l'accord de M<sup>me</sup> Snes.

## Exemple 2 :

M. Pasyndiqué, agrégé d'anglais, travaille 8h en terminale et 11h en première, il a demandé à faire des heures supplémentaires; son service sera ainsi calculé :  $(8 \times 1,1) + (2 \times 1,1) + 9h = 20h$  (car seules 10h sont pondérées) Il dépasse son maximum de service et percevra 5 heures supplémentaires.

A noter : cette pondération n'est pas prévue pour les lycées professionnels...

A noter : la réduction de service pour effectifs pléthoriques (8 heures avec plus de 35 élèves) disparaît et est remplacée par une indemnité annuelle de 1250 euros (à partir de 6h devant plus de 35 élèves).

## En collège REP+ :

toutes les heures d'enseignement sont pondérées et comptent pour 1,1h de service avec un maximum de 1,8h pour un certifié et 1,5h pour un agrégé (les heures supplémentaires ne sont pas pondérées). S'il ne s'agit pas d'une décharge de service, il s'agit bien d'un temps d'enseignement en moins afin de pouvoir assurer correctement le travail spécifique en REP+ (la concertation en équipe pour la prise en charge des besoins particuliers des élèves, les actions collectives ou individuelles correspondantes à cette prise en charge, les relations avec les parents et les formations particulières). ([décret 2014-940 art.8](#))

## Exemple 3 :

M. Snes, certifié de physique-chimie, a 17h d'enseignement dans son EDT ; son service sera ainsi calculé :  $17h + (17 \times 0,1) = 17h + 1,7h = 18,7h$ . Il dépasse son maximum de service et percevra 0,7 heures supplémentaires.

## Exemple 4 :

Mme. Pasyndiqué, certifiée de lettres, a 19h d'enseignement dans son EDT ; son service sera ainsi calculé :  $19h + (18 \times 0,1) = 19h + 1,8h = 20,7h$  (car seules 18h sont pondérées). Elle dépasse son maximum de service et percevra 2,7 heures supplémentaires.

Pour les **collègues sur plusieurs établissements** (en complément de service ou TZR ou contractuels) : pour un service partagé sur deux communes différentes ou sur trois établissements (hors cité scolaire), le maximum de service est réduit d'1h. Il ne s'agit pas d'une décharge, mais bien d'une réduction. Un certifié enseignant sur trois établissements devra 17h d'enseignement, les autres devant être comptabilisées en HSA.

([décret 2014-940 art.4](#))

**Bien sûr, si vous rencontrez des problèmes, contactez votre section d'établissement (S1) ou les sections départementales et académiques du SNES-FSU.**

**Bon courage pour cette année à venir.**

*Elisabeth Jacquet et Thomas Saettler*

# FAUT-IL CHANGER D'ACADÉMIE POUR OBTENIR LA HORS-CLASSE... QUAND ON EST AGRÉGÉ A STRASBOURG ?

Cette question peut hélas être posée pour certaines disciplines (lettres, EPS, histoire-géographie)... pour lesquelles les corps d'inspection et le recteur de Strasbourg s'obstinent à refuser l'accès à la hors-classe à des collègues au 11<sup>e</sup> échelon qui n'ont en rien « démerité » mais qui n'ont pas l'heure de plaie ou qui n'ont jamais fait qu'enseigner...

Ces collègues au 11<sup>e</sup> échelon dotés d'avis d'IPR et d'une appréciation du recteur peu valorisants n'ont que très peu de chance d'être promus à la CAPN ( commission paritaire nationale)... alors que dans d'autres académies, recteurs et IPR ont bien compris les nouvelles orientations du ministère, que le SNES a obtenues à force de pressions et de négociations

: promouvoir principalement les collègues au 11<sup>e</sup> échelon (ou ceux qui sont au 10<sup>e</sup> échelon à un âge élevé) qui ont pour vocation d'accéder à la hors-classe qui est bien l'aboutissement d'une carrière. S'ils avaient été dans d'autres académies, ces collègues auraient été promus !

Mais à Strasbourg, on s'obstine du côté du rectorat, à proposer à leur place, ou à mieux apprécier des collègues plus jeunes, au 10<sup>e</sup> échelon.

Le comble est atteint quand on s'aperçoit, année après année, que la totalité des collègues au 10<sup>e</sup> échelon (à l'exception d'une discipline et de ceux qui ont un retard de carrière) proposés par l'académie

de Strasbourg à la CAPN...n'est pas promue ! Ces propositions n'ont donc pas de sens !

**Les élus du SNES ont pointé depuis longtemps ce paradoxe.**

**Ils sont intervenus sur plus de 30 cas de collègues au 11<sup>e</sup> échelon en CAPA et ont obtenu que l'appréciation du recteur soit plus favorable pour 19 collègues de l'académie qui ont été promus à la hors-classe en CAPN.**

**Ils continueront cette année encore d'intervenir pour faire comprendre que la promotion au mérite est non seulement peu efficace...mais de moins en moins pratiquée par le ministère. La pédagogie est un travail de longue haleine...**

*Elisabeth Jacquet*

## RÉGION : OÙ EN EST-ON ?



**José Pozuelo**

La grande région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine avec sa capitale à Strasbourg est maintenant actée. Si les trois rectorats de Strasbourg, Reims et Nancy-Metz sont maintenus, rien ne dit que ce sera définitif. C'est le recteur de Nancy-Metz qui a été choisi comme « Super Recteur » et qui devra faire le lien entre les 3 rectorats et la région. Il est peu probable que nous y gagnerons en simplicité, en effectivité et en démocratie !

Il semblerait que tous les services publics régionaux soient fusionnés sauf les rectorats. Pourquoi donc ? On peut constater en tout cas, que les dotations moyennes entre régions historiques sont très différentes et qu'il est probable qu'on aille vers une période transitoire durant laquelle s'effectueront les convergences fiscales en termes de dotations. Il faudra donc veiller à ce que l'alignement des pratiques ne se fasse pas par le bas, même si en l'occurrence il s'agit de l'Alsace...

Quelques éléments pour comparer les dépenses par lycéen pour les trois régions en 2014. Nous avons divisé pour chaque région, la dépense totale pour les lycées (données de la DGCL / Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'intérieur) par le nombre de lycéens. Le nombre de lycéens provient du recensement de 2011 de l'INSEE.

Région	Dépense totale (M€)	Lycéens	€/lycéen
Alsace	120	69000	1745
Champagne-Ardennes	138	55040	2510
Lorraine	194	94733	2052

# PERMANENCES 2015-2016

A Strasbourg (13A bd Wilson - 03 88 75 00 82 - s3str@snes.edu)

Lundi	Ap. midi	Eric GAREL
Mardi	Matin	Arnaud SIGRIST et Maurice BESSET*
	Ap. midi	Elisabeth JACQUET, Marc BOLZER, José POZUELO (1 sem / 2), Arnaud SIGRIST et Maurice BESSET*, Thomas SAETTLER
Mercredi	Matin	Marc BOLZER
	Ap. midi	Marc BOLZER, Eric GAREL (1 sem/2), Sylvie CADO
Jeudi	Ap. midi	Eric GAREL (1 sem/2), Thomas SAETTLER, François SEEL
Vendredi	Matin	Arnaud SIGRIST et Maurice BESSET*
	Ap. midi	Marc BOLZER, Thomas SAETTLER, Valérie BAUGEY, José POZUELO

\*Contact de préférence par email : [compta@strasbourg.snes.edu](mailto:compta@strasbourg.snes.edu)

A Mulhouse (19 bd Wallach - 03 89 64 16 61 - [snes.68@wanadoo.fr](mailto:snes.68@wanadoo.fr))

Lundi	Ap. midi	Fabrice MONNOT
Mercredi	Ap. midi	Elise PETER
Jeudi	Ap. midi	Aurélien MEYER
Vendredi	Ap. midi	Agnès MIEGEVILLE

## QUI JOINDRE AU SNES ?

- **INFOS LYCÉES** : Alain Assal, Elisabeth Jacquet
  - **INFOS COLLÈGES** : Marc Bolzer, Elise Peter, Valérie Baugey
  - **EMPLOI** :
    - **Agrégés** : Elisabeth Jacquet
    - **Certifiés** : Marc Bolzer et Thomas Saettler
    - **Pegc** : François Seel
    - **Tzr** : Marc Bolzer
    - **Ma/contractuels/vacataires** : Leïla Moussavian-Huppe
    - **Copsy** : Sylvie Cado
    - **Cpe** : Hélène Jacquot et Dimitri Millet
    - **AED, AP, AVS** : Nicolas Springer
    - **Retraité(e)s** : Françoise Eiden
    - **Protection sociale** : Eric Garel, Dominique Perrin et Françoise Eiden
    - **Retraites** : Sylvain Guillaume
  - **TRÉSORERIE** : Maurice Besset et Arnaud Sigrist  
([compta@strasbourg.snes.edu](mailto:compta@strasbourg.snes.edu))
  - **SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF** : Valérie Baugey
  - **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL** : José Pozuelo et Philippe Lochu
- Pour la FSU :
- **FSU 67** : Gauvain End et Géraldine DELAHAYE
  - **FSU 68** : Jean-Marie KOELBEN